

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 décembre 2018.

**Présents** : Christian VERGNES, Maire, Anne-Laure ALBAGNAC, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Eric CARRARA, Dominique CAVAROC, Michel COUFFIGNAL, Alain CROZES, Stéphanie CROZES, Cédric ENJALBERT, Marie-Laure FUGIT, Hélène STEPHAN, Suzanne GINISTY, Patricia LAUR, David MAZARS, Catherine MOYSSET.

**Absent(s/es) excusé(s/es)** : Bernadette CHAMBRETTI (pouvoir à Michel COUFFIGNAL), Patrick FRAYSSINHES (pouvoir à Marc ANDRIEU), Eric LAGARDE.

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

**Présents(es) : 16 , Représenté(s-es) : 2 , Votant(s-es) : 18.**

**Secrétaire de séance** : M Cédric ENJALBERT.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- 1) **Recensement population 2019 : recrutement agents recenseurs et coordonnateur,**
- 2) **Projet acquisition maison MAVIEL,**
- 3) **Suppression régie d'avance service animation,**
- 4) **Assainissement : mise en place tarif contrôle avant cession,**
- 5) **Fonds de concours voirie 2018,**
- 6) **Attribution diverses subventions,**
- 7) **Acceptation divers dons,**
- 8) **Bail appartement rez-de-chaussée ancien presbytère de Magrin,**
- 9) **Adoption convention d'occupation du domaine public (armoires fibre optique),**
- 10) **Questions diverses.**

**§§§§§§§§§§**

## **1) Recensement de la population**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE :

De désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des

enquêtes de recensement,

De recruter 4 agents recenseurs rémunérés au prorata du nombre de feuilles de logement collectées avec en sus 20.00 euros par ½ journée de formation et 60.00 euros pour la tournée de reconnaissance.

Les agents recenseurs sont Alain ENJALBERT pour le secteur de Magrin, Nathalie PEGORIER pour le secteur de Calmont, Monique HENRY pour le secteur de Ceignac et Fabienne SALMON ANDRIEU pour le secteur de Lacassagne et le nord de la Commune.

## **2) Projet acquisition maison MAVIEL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents échanges avec M. Gilbert ANDRIEU, héritier de la maison et grange MAVIEL au sujet du projet d'acquisition par la commune de cet ensemble immobilier.

Ce dernier est situé à Magrin au cœur du village, sur la place derrière l'église St-Amans. Etant donné la configuration actuelle de la place et sa situation au cœur du village, l'acquisition par la commune de ce bâti permettrait d'envisager un aménagement qualitatif et fonctionnel de la place.

Après une évaluation de l'étude de notaires Chantal TOVAR-DELAGNES et Caroline LACOMBE-GONZALEZ et diverses négociations avec M. Gilbert ANDRIEU, un accord est intervenu sur un prix d'acquisition de quarante-cinq mille euros (45 000.00 euros) net vendeur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir cet ensemble immobilier et requiert son avis.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

D'acquérir la maison et grange MAVIEL, le tout cadastré B 63, appartenant à M. Gilbert ANDRIEU, héritier de M. MAVIEL, pour la somme de quarante-cinq mille euros (45 000.00 euros) net vendeur. Il est précisé que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune et que l'acte notarié sera signé après le vote du budget primitif 2019.

## **3) Suppression régie d'avances service animation.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 26 mai 2011 créant une régie de recettes et d'avances pour le service animation.

Aujourd'hui, M. le Maire propose de supprimer la régie d'avance qui n'a plus lieu d'exister car l'animatrice n'effectue plus d'achats pour ce service ; il propose par contre de conserver la régie de recettes pour encaisser les diverses recettes provenant des animations organisées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur cette question.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

De supprimer la régie d'avance du service animation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la régie de recettes étant conservée.

De procéder en conséquence à toutes les formalités découlant de cette décision.

#### **4) Assainissement : mise en place tarif contrôle avant cession.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'adoption du règlement d'assainissement collectif en date du 22 novembre 2018.

L'article 12 de ce document stipule une obligation de contrôle de conformité de l'installation d'assainissement collectif préalablement à toutes cessions immobilières.

M. le Maire propose de mettre en place un tarif pour effectuer ce contrôle.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Approuve la mise en place de ce contrôle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,  
Décide de facturer cette prestation 100 euros (cent euros) hors taxes, prestation qui ira alimenter le budget assainissement de la Commune de Calmont.

#### **5) Fonds de concours voirie 2018.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération prise par le Conseil Communautaire, approuvant le fonds de concours à apporter par la Commune aux travaux de voirie réalisés sur le territoire communal, dans le but de renforcer cette intervention.

Conformément à la Loi, le fonds de concours ne doit pas dépasser 50 % des dépenses d'investissement, déduction faite des subventions.

Le programme des travaux de voirie de compétence communautaire pour 2018 s'élève à 1 300 000 € TTC (cf budget primitif de Pays Ségali Communauté, section d'investissement), soit 1 083 000 € hors taxes.

Parmi ces travaux, la part affectée à la Commune de CALMONT s'élève à 139 692 € hors taxes. La part de la subvention de l'Etat (DETR) affectée à ces travaux s'élève à 12 128 €.

Le fonds de concours à apporter par la Commune s'élève à 46 671 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir adopter ce fonds de concours de la Commune à la Communauté de concours pour le financement des travaux de voirie 2018.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet d'investissement de la Communauté de communes sur les voiries de compétence communautaire et la part affectée à la Commune,

Vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant de manière concordante, ce fonds de concours,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'approuver la constitution d'un fonds de concours d'un montant de 46 671 € de la Commune à la Communauté de communes, pour la réalisation des travaux de voirie 2018,

- Charge Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

#### **6) Attribution diverses subventions.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le tableau des subventions ; en effet il convient d'y ajouter deux lignes, à savoir :

- 1°) ADAPEI AVEYRON TARN-ET-GARONNE et d'y porter la somme de 1 000,00 Euros.
- 2°) et OCCE 12 RASED de BARAQUEVILLE et d'y porter la somme de 100,00 Euros.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces modifications consistant à verser à l'Association « ADAPEI AVEYRON TARN-ET-GARONNE » la somme de **1 000,00 €** et à OCCE 12 RASED de BARAQUEVILLE la somme de **100,00 €** ; le tout à prendre sur la ligne de crédits à répartir du compte 6574.

#### **7) Acceptation de divers dons**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de divers dons effectués par :

- La société RAGT pour un montant de 500.00 euros,
- Mme et M. DAMESTOY Jean-Baptiste pour 80.00 euros,
- Mme et M. GINISTY Bruno pour 40.00 euros.

Il propose au conseil municipal d'encaisser ces sommes au compte 7713.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable à la proposition de Monsieur le Maire et le mandate afin qu'il signe toutes les pièces nécessaires.

#### **8) Bail appartement rez-de-chaussée ancien presbytère de Magrin.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère de Magrin est libre, Monsieur HARLEZ ayant quitté les lieux le 16 novembre 2018.

Monsieur Romain MONDY est preneur de cet appartement à compter du 23 novembre 2018.

M. le Maire donne lecture du bail qui sera signé avec Monsieur Romain MONDY, bail qui fixe le prix de cette location à 300.00 € par mois avec le versement d'une caution égale à un mois de loyer soit 300.00 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les termes du bail et mandate M. le Maire afin qu'il signe toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de ce bail avec Monsieur Romain MONDY, étant précisé qu'il est entendu avec ce dernier que le paiement du loyer débutera au 1<sup>er</sup> décembre 2018.

#### **9) Adoption convention d'occupation domaine public (armoires fibre optique).**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents travaux entrepris sur la Commune pour l'arrivée du Très Haut Débit par Alliance Très Haut Débit.

A cet effet, deux armoires (équipements de télécommunication) ont été installés sur la Commune :

- La première est située à Magrin, Allée des Pierre,
- La deuxième est située à Ceignac, rue de Gardin.

Des conventions d'occupation du domaine public sont proposées à la signature de M. le Maire pour chacune des deux armoires ; M. le Maire en donne lecture au Conseil Municipal.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

D'approuver ces deux conventions d'occupation du domaine public qui sont annexées à la présente et mandate M. le Maire afin qu'il les signe.

### **10) Questions diverses**

→ Chantier aménagement de village de Ceignac : les enrobés sont quasiment terminés ; l'entreprise va arrêter le chantier pour les vacances de Noël et reprendra le 14 janvier. Resteront à exécuter la signalétique et le marquage ainsi que le couronnement du mur.

→ Projet de construction de la station d'épuration de Calmont : une réunion a eu lieu avec le bureau d'études Sud Infra qui va contacter la Police de l'Eau pour le rejet de cette station.

→ Aménagement du village de Calmont : une réunion a été programmée avec les villageois pour la présentation du projet ; a également été évoqué le projet d'adressage.

→ Pôle Enfance Jeunesse : ce projet s'appellera désormais MEJ (maison enfance jeunesse) : l'architecte TRIADE a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre.

→ Projet d'extension de l'école de Ceignac : l'appel d'offres est en cours ; on attend les plis pour le 14 janvier à 12 h avec une ouverture ce jour à 14 h 30.

→ Le repas élus/employés de fin d'année est programmé le samedi 26 janvier à 19 h 30 au Parfum d'Aveyron.

Les vœux à la population auront lieu le samedi 12 janvier à 17 h à la salle des fêtes de Magrin.

→ Le prochain Conseil Municipal est programmé le jeudi 31 janvier ; la réunion d'adjoints le mercredi 16 janvier ; la réunion de la lettre municipale le 15 janvier.

L'ordre du jour est épuisé ; la séance est levée à 0 h.

